

## SOMMAIRE

### 1<sup>ère</sup> partie

|   |         |
|---|---------|
| Présentation du dossier - Modalités d'inscription | page 3  |
| Parrainage  | page 4  |
| Conditions générales d'accueil                    | page 5  |
| Règlement   | page 7  |
| Programme   | page 9  |
| Qualification                                     | page 10 |
| Armement du bateau                                | page 11 |
| Le " Village du Trophée" et sa scène ouverte      | page 12 |
| Restauration                                      | page 15 |
| Responsabilités de l'accompagnateur               | page 16 |
| Publicité   | page 17 |
| Le bateau, quelques conseils                      | page 18 |
| Autres conseils                                   | page 20 |
| Comment trouver des partenaires                   | page 21 |
| Hébergement                                       | page 23 |

### 2<sup>ème</sup> partie

|   |         |
|---|---------|
| Liste des pièces à retourner                        | page 24 |
| Feuille d'inscription                               | page 25 |
| Engagement à suivre un entraînement                 | page 26 |
| Demande de réservation pour le "Village du Trophée" | page 27 |
| Fiche d'équipage et attestation de qualification    | page 28 |
| Identification du bateau                            | page 29 |

## PRESENTATION DU DOSSIER

Vous allez trouver dans ce dossier d'inscription deux parties distinctes :

- Une partie, à garder, que nous vous invitons à lire attentivement ;
- Une partie à remplir soigneusement et à nous renvoyer.

## MODALITES D'INSCRIPTION

1. L'inscription d'un lycée sera prise en compte dès la réception de son **dossier complet** comprenant :
  - la feuille d'inscription,
  - l'engagement à suivre un entraînement,
  - la demande de réservation pour le "*Village du Trophée*", avec le chèque de caution le cas échéant,
  - un chèque de caution de 150 € pour le prêt d'aides à la flottabilité,
  - un chèque d'inscription de 980 € à l'ordre de « UCPA-TDL » (ce chèque sera encaissé le 31 mars 2010).Une réduction de 10% sera accordée pour chaque parrainage d'un lycée (voir chapitre « parrainage »).  
Un lycée inscrivant plusieurs équipages bénéficiera de réductions par équipage supplémentaire (1<sup>er</sup> bateau = 980 €, 2<sup>ème</sup> bateau = 900 €, 3<sup>ème</sup> bateau = 800 €).  
La confirmation de l'inscription apparaîtra sur le site internet.
2. La rapidité de l'envoi de votre dossier complet conditionnera votre ordre de passage lors de l'accueil du jeudi 13 mai 2010.
3. Tout dossier incomplet sera renvoyé au lycée.
4. Les inscriptions seront closes le 31 mars 2010. Faute d'un nombre suffisant d'inscriptions à cette date, le "*Trophée des Lycées*" pourra être annulé.
5. Le "*Trophée des Lycées*" est limité à 80 équipages. Les dossiers qui nous parviendront lorsque le nombre maximal de participants sera atteint seront mis sur liste d'attente.  
Chaque lycée concerné sera informé par courrier.
6. La feuille d'équipage, remplie par l'entraîneur et co-signée par le proviseur, devra nous être remise lors de la vérification des licences, le jeudi 13 mai 2010, ainsi que la fiche d'identification du bateau.
7. Les réservations de stands au sein du "*Village du Trophée*" seront closes le 31 mars 2010 (ATTENTION aux conditions particulières, voir pages 12 à 14).

## INFORMATION PARRAINAGE

Vous aimez l'esprit « Trophée des Lycées » !  
Vous voulez le faire découvrir à un autre établissement ?

### **Soyez parrain.**

Vous bénéficierez de 10% de réduction de vos frais d'inscription pour chaque parrainage.

Un même lycée ne pourra être parrainé qu'une seule fois.

Le Lycée parrainé ne devra pas avoir participé à l'édition 2009. La liste des concurrents de l'édition 2009 est disponible sur le site <http://www.tropheedeslycees.org>

Vous pouvez parrainer autant de lycées que vous le souhaitez et ainsi cumuler les réductions de 10%. Le remboursement interviendra après réception du dossier d'inscription complet du ou des lycées parrainés.

## CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL

Le "Trophée des Lycées 2010 " sera organisé à Lorient, les 13, 14, 15 et 16 mai. L'accueil des concurrents commencera le Jeudi 13 mai 2010 à 9 h.

1. Les équipes inscrites seront composées de **5 lycéens**. Ils devront être régulièrement inscrits dans les classes d'un même établissement de second degré\* (lycées ou lycées professionnels, publics ou sous contrat avec l'Etat), à l'exclusion des classes post-baccalauréat. **La limite d'âge est toutefois fixée à 20 ans**. Trois remplaçants seront possibles. Ils devront remplir les mêmes conditions.

Les lycéens devront être accompagnés par un responsable majeur (professeur, conseiller d'éducation, parent...) qui sera le porte-parole du lycée et assumera la responsabilité à terre de toute l'équipe sous le couvert du Chef d'Etablissement.

2. Le "Trophée des Lycées" sera limité à 80 équipages.
3. Le "Trophée des Lycées" se courra sur Bénéteau First Class 7.5, Jboats J/80, **avec 5 équipiers embarqués**, ou sur Philéas Boats "Open 5.70", avec **4 équipiers embarqués**.  
Les lycées participeront avec leur propre bateau ou avec un bateau loué par leurs soins.
4. L'épreuve du Dimanche 16 mai sera dotée d'un Prix Spécial. Elle se terminera vers 12 heures afin de pouvoir effectuer la remise des prix vers 13 heures.
5. La restauration de 5 lycéens et du responsable de chaque équipe inscrite est prévue du Jeudi soir au Dimanche midi. Des tickets repas supplémentaires (petits déjeuners et dîners) pourront être vendus dans la mesure des places disponibles. L'hébergement est à la charge des concurrents.
6. Un espace de communication au sein du "Village du Trophée" destiné à présenter les partenaires et les activités du lycée, sera mis à la disposition des établissements qui en feront la demande (voir page 12 "Village du Trophée").
7. L'ouverture du "Village du Trophée" aura lieu à l'issue de la course du Jeudi 13 mai 2010.
8. Dans le respect de la loi du 6 janvier 1978, l'organisation du "Trophée des Lycées" informe les équipages qu'elle pourra publier toutes les images prises dans le cadre du "Trophée des Lycées" sur différents supports dont son site internet.

9. Un chèque de caution de 150 € sera demandé pour le prêt des gilets de flottabilité. Il devra être rédigé à l'ordre de « UCPA-TDL » et envoyé lors de l'inscription.
10. Un chèque de caution de 250 € sera demandé pour la réservation du stand, au sein du *"Village du Trophée"*.

Rédigé à l'ordre de « UCPA-TDL », il sera envoyé lors de l'inscription.

Toute ou partie de la somme pourra être encaissée pour d'éventuelles dégradations et/ou pour le non-respect de l'engagement du lycée quant à l'animation du stand.

11. Pour l'ensemble de ces prestations (frais d'inscription, organisation de la course, jury, comité de course, palmarès, restauration), chaque établissement devra acquitter une somme forfaitaire de 980 € par équipage.

\* Exceptionnellement, l'organisation du *"Trophée des Lycées"* pourra accepter l'inscription d'autres types d'établissements.

## REGLEMENT

1. Le *“Trophée des Lycées”* est une épreuve promotionnelle nationale régie par le règlement du *“Trophée des Lycées”*, les règles de course de l'I.S.A.F., de la Fédération Française de Voile, de la classe *“First Class 7.5”*, de la classe *J/80* et de la classe *“Open 5.70”*.
2. Le *“Trophée des Lycées 2010”* sera ouvert à des équipes constituées de 5 lycéens et, éventuellement, de 3 remplaçants appartenant à un même établissement. L'un d'entre eux sera le skipper.  
En *“First Class 7.5”* et *“J/80”* l'équipage sera constitué de **5 équipiers embarqués**.  
En *“Open 5.70”*, il sera constitué de **4 équipiers embarqués**.
3. Chaque équipier ou remplaçant devra justifier d'un niveau de pratique défini en page Qualification (page 10). Ce niveau devra être validé sous la responsabilité d'un titulaire du Brevet d'Etat d'Edicateur Sportif Voile. Chaque coureur devra être licencié à la F.F.V.
4. Le *“Trophée des Lycées”* ne donnera lieu qu'à un seul classement général final. Il résultera de l'addition du Classement Général Sportif (manches sur l'eau) et du Classement *“Village”*, manche évaluée selon les critères présentés en page 12 *“Village du Trophée”*. Pour le domaine sportif, il sera établi un Classement par flotte ; ces classements par flotte détermineront le Classement Général Sportif en utilisant le Principe OSIRIS de la FFV (OrganiSatlon des Régates InterSéries) permettant d'intégrer les Quillards de Sport dans une régata en formule HN France (voir le site de la FFV → Régater → Interséries de l'habitable à la voile légère).
5. La « Fiche d'équipage et d'attestation de qualification » devra être co-signée par un titulaire du BEES Voile et par le Chef d'Etablissement.
6. Chaque concurrent devra pouvoir apporter à tout moment, y compris sur l'eau, la preuve irréfutable de son identité, et de son statut d'élève de l'établissement, faute de quoi le bateau ne sera pas classé (carte de scolarité de l'année scolaire en cours et carte d'identité). Se munir d'une pochette plastique étanche.
7. Les changements d'équipiers seront accordés par le Comité de Course selon les règles qui figureront dans les Instructions de Course.
8. Chaque lycée pourra inscrire plusieurs équipages, qui pourront être féminins, masculins ou mixtes.

9. Le skipper devra s'assurer que son bateau est conforme à la jauge de sa classe, ainsi qu'à l'armement de sécurité exigé en catégorie côtière. Un contrôle pourra être effectué sur demande du Comité de Course et ce, dès le début de la manifestation.
10. Les concurrents devront apporter leur pavillon de réclamation (cf. règles de l'I.S.A.F.).
11. Le port des aides à la flottabilité siglées U.C.P.A sera obligatoire pour courir le "Trophée des Lycées".
12. La publicité sera autorisée selon les règles de course en vigueur (règle 79 de l'I.S.A.F.). Le port de publicités supplémentaires sera autorisé lorsque les voiliers ne seront pas en course. Les équipages devront être en possession de la carte publicitaire F.F.V..  
*Rappel : le quart avant du bateau est réservé aux sponsors de l'organisation du "Trophée des Lycées" (règles 79 § 3 et 4). Aucun équipage ne pourra s'opposer à la pose de cette publicité sous peine d'être déclaré hors course.*
13. L'accompagnateur, responsable de l'équipe, devra porter concours à l'organisation du "Trophée des Lycées" pour le bon déroulement de la manifestation à terre (inauguration du "Village du Trophée", repas, soirée...). Il veillera à ce que l'équipage qui lui est confié respecte la règle 69 de l'I.S.A.F. concernant le comportement des coureurs (allégation de mauvaise conduite notoire).  
*Rappel : cette règle s'applique de l'inscription à la fin de la manifestation, à terre comme sur l'eau.*
14. L'organisation du "Trophée des lycées" se réserve le droit d'exclure des manifestations présentes et/ou à venir tout lycée ou toute personne qui porterait atteinte au bon déroulement ou à l'image du "Trophée des Lycées".
15. Les bateaux accompagnateurs ne seront autorisés à naviguer qu'à l'extérieur des parcours des régates.

## PROGRAMME 2010\*

### JEUDI 13 mai 2010

- 9 h - 13 h Accueil des équipages, contrôle des licences, contrôle des bateaux.  
14 h Briefing du Président du Comité de Course du Centre Nautique de Lorient (CNL).  
A suivre Emargement pour la 1<sup>ère</sup> course.  
16 h Mise à disposition sur l'eau, préparation du "Village du Trophée".  
19 h Ouverture officielle du Village.  
20 h - 21 h Dîner.

### VENDREDI 14 mai 2010

- 8 h Petit déjeuner et distribution des paniers repas.  
9 h Briefing.  
10 h 30 Une ou plusieurs courses à suivre.  
18 h Retour au port.  
19 h Animation conviviale au sein du Village.  
20 h - 21 h Dîner.

### SAMEDI 15 mai 2010

- 8 h Petit déjeuner et distribution des paniers repas.  
9 h Briefing.  
10 h 30 Une ou plusieurs courses à suivre.  
18 h Retour au port.  
19 h Animation conviviale au sein du Village.  
20 h - 21 h Dîner.  
21 h - 24 h Soirée du "Trophée des Lycées" au sein du Village.

### DIMANCHE 16 mai 2010

- 8 h Petit déjeuner et distribution des paniers repas.  
9 h Briefing  
10 h Epreuve spéciale.  
12 h Retour au port.  
13 h Proclamation des résultats et remise des prix.

\* Ce programme n'est donné qu'à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.

## QUALIFICATION

Les équipages désirant participer au "Trophée des Lycées" devront suivre un entraînement sous la responsabilité d'un titulaire du BEES Voile.

A l'issue de cet entraînement, ils devront maîtriser les points suivants :

- préparation du bateau à terre (gréement, voiles, dérive, éléments liés à la sécurité) et vérification de ces éléments en navigation ;
- utilisation du bateau en toute sécurité par mer formée et vent fort, au près comme au portant (maîtrise de la conduite, réduction de voilure, déplacement sur le bateau) ;
- notions de navigation (savoir lire une carte marine et se positionner) ;
- savoir récupérer un équipier tombé à l'eau ;
- manœuvres de ponton et amarrage du bateau ;
- notions de règles de course et procédure de départ.

Ce niveau de pratique devra être validé sous la responsabilité d'un titulaire du BEES Voile. Celui-ci devra alors attester si l'équipage (remplaçants compris) est apte à courir.

L' « *Engagement à suivre un entraînement* » sera la condition première d'acceptation du dossier d'inscription au "Trophée des Lycées". Cette feuille sera remplie par le proviseur (cf page 26).

La « *Fiche d'équipage et d'Attestation de qualification* » n'est pas requise lors de l'envoi du dossier d'inscription. Elle devra nous être remise lors de la vérification des licences, le jeudi 13 mai 2010.

Elle sera remplie par le titulaire du BEES Voile et co-signée par le proviseur du lycée. Elle reste la condition indispensable à votre participation au "Trophée des Lycées".

Une liste indicative de différents centres d'entraînement disposés à vous organiser des sorties, week-ends, semaines sur monotypes habitables est disponible sur notre site internet.

# ARMEMENT DU BATEAU

L'armement des bateaux doit être conforme aux prescriptions de la jauge de chaque classe :

First Class 7.5: <http://www.tropheedeslycees.org/doc/jaugeFC 7.5.doc>

J/80: <http://www.tropheedeslycees.org/doc/jaugeJ80.doc>

Open 5.70 : <http://www.tropheedeslycees.org/doc/jaugeO570.doc>

## Armement en catégorie côtière (- 6 miles)

### Sécurité individuelle et collective :

- 1 aide à la flottabilité ou 1 gilet de sauvetage, homologué, par personne à bord,
- une bouée de sauvetage avec feu à retournement, à poste dans la jupe arrière,
- un système permettant la remontée à bord d'une personne tombée à l'eau,
- 3 feux rouges automatiques à main,
- miroir de signalisation,
- lampe électrique étanche,

### Sécurité du navire :

- un système permettant d'obturer un trou dans la coque,
- 1 système de pompage conforme,
- 1 extincteur homologué et révisé,
- un seau rigide (7 litres) avec un bout ; sur l'Open 5.70, il peut remplacer le système de pompage et peut être considéré comme un moyen de prévention des incendies,
- l'outillage et le matériel pour de petits dépannages,
- aviron, filin de remorquage, gaffe,

### Sécurité médicale :

- 1 boîte de premiers secours (pharmacie), conforme à l'annexe 224-A.5,

### Mouillage :

- une ligne de mouillage, fixée au navire, et une ancre, adaptées au navire et au lieu de navigation (voir précisions dans les jauges des 2 Classes),

### Navigation :

- 1 sonde à main ou tout autre moyen pour mesurer la hauteur d'eau,
- 1 compas de route,

### Respectes des règles internationales et documents :

- pavillon national, N et C (pochette),
- système d'avertissement sonore (corne de brume, sifflet...)
- feux de signalisation ou feux de mât,
- règlement international pour prévenir les abordages en mer,
- Annuaire des marées ou équivalent,
- Livre des Feux,  
Des guides nautiques existant et regroupant ces 3 ouvrages sont autorisés en remplacement.
- cartes marines à jour de la région,
- acte de francisation ou sa photocopie,
- attestation d'assurance du bateau

**Attention, bateau loué :** vous devez pouvoir présenter le contrat de location aux autorités compétentes (Gendarmerie Maritime – Douane).

# LE VILLAGE DU TROPHEE ET SA SCENE OUVERTE

Au cœur de la manifestation, le Village est le lieu privilégié de rencontres et de communication entre tous les partenaires du "Trophée des Lycées".

Les lycées participeront, sur la base d'un projet, à l'animation générale et/ou présenteront leur lycée, leur région, leurs sponsors.

Cette prestation, appelée "**Projet pédagogique**", constituera une « manche à terre ». Elle sera comptabilisée pour l'établissement du "Classement Général Final Trophée des Lycées".

Le classement de cette manche à terre sera déterminé selon les critères suivants :

- La constitution d'un "*Dossier Trophée des Lycées*", **obligatoire** pour participer au "*Trophée des lycées*";
- L'animation du "*Village Trophée des Lycées*" et/ou la scène ouverte.

La participation à l'animation du "*Village*" ou de la scène ouverte est **facultative**, mais contribuera au classement de la manche à terre.

## 1 – Le "*Dossier Trophée des Lycées*"

Ce dossier est celui que vous allez créer pour présenter votre projet, votre établissement, votre équipe et qui vous permettra de démarcher vos partenaires éventuels ainsi que vos contacts presse. Il représentera l'aspect pédagogique de l'événement "*Trophée des Lycées*".

Ce dossier sera évalué :

- ☞ sur sa forme : rédaction, présentation, mise en page.....,
- ☞ sur son fond :
  - présentation de votre lycée, de votre ville, votre région...
  - présentation de votre équipe, sa constitution, les entraînements, ceux qui vous aident au sein de votre établissement...
  - présentation de votre plan de communication pour faire connaître votre projet et de vos démarches de recherche de partenaires.

**Ce dossier est obligatoire et il devra être remis à l'organisation lors de la chaîne d'inscription du jeudi 13 mai 2010.**

Son évaluation sera faite par un jury composé de membres organisateurs et de professeurs ou d'accompagnants volontaires.



### **3 – Modalités d'intégration du classement "Projet Pédagogique" pour l'établissement du Classement Général Final.**

Les coefficients suivants seront appliqués aux différentes notes pour déterminer le Classement Général Final :

☞ **Classement sportif : 0.85**

☞ **"Dossier" : 0.1**

☞ **'Village' : 0.05**

Le classement sportif sera établi selon le principe OSIRIS (cf. page 7)

➔ *exemple : les points des équipes vont de 12 (1<sup>ère</sup> place) à 214 points (dernière place)*

Le « Dossier » et le « Village » seront notés sur une échelle de 0 à 20 (20 = meilleure note), puis la note sera convertie en points sur la même échelle que le classement sportif.

➔ *exemple : la note 0/20 équivaldra à 214 points et la note 20/20 équivaldra à 12 points. Les notes intermédiaires seront ainsi calculées au prorata.*

Les 3 coefficients précités seront ensuite appliqués aux 3 notes.

\* \* \*

**La participation à l'animation du Village du Trophée et à sa scène ouverte n'est en rien obligatoire. Elle sera un « plus » pour chaque lycée s'y investissant puisqu'elle interviendra dans l'établissement du classement general.**

**Toute vente de produits, de quelque nature que ce soit, est formellement interdite.**

**Toute vente et consommation d'alcool est interdite dans l'enceinte du village.**

**Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer dans l'enceinte du village et à l'intérieur des locaux.**

**L'utilisation de réchaud à gaz est formellement interdite sous les tentes du Village.**

## RESTAURATION

Les repas des équipes inscrites (5 équipiers + 1 responsable) sont prévus du jeudi soir au dimanche midi. Les dîners et les petits déjeuners auront lieu sous un chapiteau dressé sur le terre-plein central de la base des sous-marins.

Les paniers pique-nique du midi seront distribués pendant le petit déjeuner sous le chapiteau. Le responsable devra penser à y prélever son repas.

Toute personne supplémentaire (remplaçants, équipe à terre, accompagnateurs, famille...) pourra prendre le petit déjeuner et le dîner avec le reste de l'équipage, dans la mesure des places disponibles, et moyennant une participation financière.

## RESPONSABILITES DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur adulte (professeur, conseiller d'éducation, parent...), nommé par le chef d'établissement, est responsable à tout moment des élèves qui lui sont confiés (trajets, hébergement, repas, sorties le soir...).

Il devra être présent du début à la fin de la manifestation.

Il devra veiller à ce que la législation en vigueur sur le tabac, la drogue et l'alcool soit respectée par ses élèves.

Il devra être présent au départ et à l'arrivée des bateaux afin de pouvoir aider son équipage en cas de problèmes techniques (perte ou bris de matériel, voile à réparer, déclaration d'accident à remplir...).

Il devra s'assurer de la bonne conduite de ses élèves (coureurs ou supporters) sur l'eau comme à terre.

Des manquements à la bonne conduite pourront entraîner la disqualification de l'équipage par l'application de la règle 69 de l'I.S.A.F., ainsi que son exclusion de la manifestation (articles 13 et 14 du règlement du *"Trophée des Lycées"*).

## LA PUBLICITE ET LE “TROPHEE DES LYCEES”

Comme toute compétition de voile, le “Trophée de Lycées” est soumis aux règles de courses de l’I.S.A.F, de la F.F.V et celles de chaque classe.

Cette réglementation s’applique aussi au port de publicités sur le bateau (et l’équipage), pendant et hors course (Code de Publicité de l’I.S.A.F, règlement de publicité de la F.F.V).

Outre le respect de spécifications précises, notamment sur les emplacements dévolus à chacun (concurrent et organisateur), chaque bateau désirant arborer des publicités doit s’acquitter d’un droit à la F.F.V (règle 20.8.2 du Code de Publicité de l’I.S.A.F).

Il s’agit d’une carte annuelle ou d’une attestation ponctuelle de port de publicités délivrée par la F.F.V.

- ⇒ Si vous louez votre bateau, n’oubliez pas de demander au propriétaire s’il est détenteur de cette carte et qu’il vous la confie (elle sera exigée lors de la chaîne d’inscription du Jeudi 13 mai 2010).
- ⇒ Dans le cas contraire, il vous faudra prendre une autorisation ponctuelle pour la durée du “*Trophée des Lycées*”.

Rendez-vous sur le site web du “*Trophée des Lycées*” <http://www.tropheedeslycees.org> pour consulter la documentation technique approfondie rédigée sur ce sujet (tarifs, liens, formulaire de demande, schémas pour les emplacements autorisés...)

# LE BATEAU, QUELQUES CONSEILS...

## Inventaires

- Soyez vigilants lors de l'inventaire de votre bateau, au départ comme au retour.
- Pensez à vérifier que celui-ci est bien conforme à celui de la jauge de la classe et à celui de la catégorie zone côtière.
- Vérifiez, selon la classe de votre bateau, le bon état de fonctionnement des différents organes techniques (winches, système de dérive, voiles, coque, rails de fargue, chandeliers...).
- Assurez-vous que vous disposez d'aussières et de pare-battages en nombre suffisant.
- Notez scrupuleusement sur la feuille d'inventaire les éléments défectueux ou manquants.
- **Vérifiez que le bateau est assuré pour faire des régates (exigez une photocopie du contrat d'assurance et de l'acte de francisation).**

## Incidents minimes

- Perte de petit matériel, trou dans une voile : ne perdez pas de temps. Dès votre retour à terre, un équipier doit s'occuper du rachat du matériel ou de la réparation de la voile, faute de quoi vous risquez de ne pas être prêts pour prendre le départ de la course suivante.

## Déclaration de sinistre (collision, démâtage, échouage, avaries....)

La démarche est la même que vous soyez responsable de l'accident ou pas :

### **A) en course :**

1. Immédiatement, sur l'eau, l'équipage respecte la procédure de réclamation (concurrent et comité de course, avec pavillon rouge).
2. A terre, le skipper porte réclamation écrite auprès du jury.
3. Le skipper rédige un rapport de mer sur papier libre et une déclaration d'accident pour les assurances. Il récupère une copie du compte-rendu de la délibération du jury.

Toutes ces pièces sont nécessaires pour les formalités auprès des assurances, même si vous n'êtes pas responsable, et même si vous avez contracté une assurance rachat de franchise.

### **B) hors course :**

Trajet entre le port et le lieu de la course, manœuvres de port...Le skipper rédige une déclaration d'accident avec le loueur.

## Caution et rachat de franchise

- Le loueur vous demandera une **caution** généralement élevée qui lui permet de se garantir contre la perte de matériel ou les dommages que pourraient subir le bateau. Cette caution couvre la franchise d'assurance et ce que l'assurance ne couvre pas.
- La **franchise** est la somme qui reste à la charge de l'assuré (= propriétaire), elle peut être fixe ou proportionnelle au montant des dégâts, avec une valeur minimale et une valeur maximale.
- Il faut savoir que certaines compagnies d'assurance proposent une assurance "rachat de franchise".

En souscrivant cette assurance "rachat de franchise", vous supprimez partiellement la franchise, et seule une caution résiduelle est alors généralement demandée.

Renseignez-vous bien : certains rachats de franchise ne garantissent pas forcément tous les types de dommages.

# AUTRES CONSEILS : BUDGET, ASSURANCES...

## Construire votre budget

Le budget pour participer au "*Trophée des Lycées*" ne se limite pas aux seuls frais d'inscription.

Il vous faut louer le bateau, prévoir et organiser vos entraînements (week-ends, semaine...), envisager l'hébergement, sans oublier non plus vos frais de transport...

## Assurances

- **Assurance de Responsabilité** : c'est la garantie de votre propre responsabilité pour les dommages causés à autrui dans le cadre de l'activité, que les dommages soient corporels, matériels ou immatériels (financiers notamment). Cette garantie est apportée par la licence F.F.V.

- **Assurances de Dommages Corporels** : un minimum de garanties « accidents corporels » est compris dans la licence. Ces garanties incluent des remboursements de frais de santé et un capital en cas d'invalidité ou de décès.

Un complément d'assurance en prévoyance est proposé par l'assureur de la F.F.V. lors de la prise de la licence. Ce complément augmente le niveau de vos garanties en cas de dommages corporels subis suite à un accident.

A vous de décider si vous contractez cette option.

- **Assurances des dommages aux biens** : il s'agit de garantir les dommages causés à votre bateau dans le cadre de l'activité, lorsque votre responsabilité est engagée (précision : que ce soit en régate ou non).

Le propriétaire du bateau doit donc être assuré, notamment pour l'activité « régate », s'il veut être remboursé à la suite d'un sinistre dont vous êtes responsables. Il est de votre intérêt de vérifier ce point pour éviter tout litige ultérieur.

## COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES ?

90 % des chefs d'entreprise qui utilisent le parrainage considèrent qu'il s'agit là d'un bon moyen de faire évoluer l'image de leur entreprise. Certains sont sans doute installés dans votre ville, dans votre région. Il faut donc les identifier, les contacter, les convaincre.

### Identifier

Une simple promenade dans les zones industrielles de votre ville, une discussion avec vos aînés, vous permettra d'établir une première liste. Vous pouvez la compléter en vous adressant à la Chambre de Commerce et d'Industrie ou à votre Mairie. Vous pouvez aussi consulter différents annuaires dans votre bibliothèque.

### Contacter

Certains sont les amis de vos proches ou des anciens de votre lycée...Profitez de cette introduction. Dans tous les cas, que vous choisissiez le téléphone ou l'envoi d'un courrier, confrontez votre texte à la critique. Entraînez-vous. Soyez bref et percutant...Vous plaiderez plus tard, lors du rendez-vous qu'il s'agit avant tout de décrocher.

### Séduire

Le rendez-vous est fixé. Ne vous y rendez pas seul...Pas trop nombreux non plus ! Entraînez-vous pendant les jours qui précèdent devant vos aînés, ils vous poseront les questions auxquelles vous n'avez peut-être pas encore pensé. Présentez votre projet en 10 minutes : gardez détails et précisions pour mieux répondre aux questions qui suivront. Laissez à votre interlocuteur un document qui résume votre projet et demandez-lui de quel délai de réflexion il a besoin.

Votre document doit être court, aéré, attrayant :

- présentation générale du projet (10 lignes),
- le "*Trophée des Lycées*" (1 page) : où, quand, couverture médiatique nationale et locale...,
- l'équipage (10 lignes),
- les bénéfices du partenaire (1 page),
- le budget détaillé (1page).

## Convaincre

Donner de l'argent n'est pas la vocation d'une entreprise. L'entreprise investit ; elle échange. Il s'agit donc de lui donner envie d'investir sur vous, d'échanger avec vous. Organisez son retour sur investissement. Soulignez sa présence sur le bateau, les vêtements de l'équipage, etc...

Contactez votre journal local pour qu'il joue le jeu et s'associe à votre démarche (publication d'articles ou photos... où le partenaire sera largement identifiable). Obtenez d'une radio locale qu'elle évoque votre projet, qu'elle vous interviewe... et n'oubliez pas de citer votre partenaire.

Autrement dit, suscitez un intérêt médiatique autour de votre projet, de sorte que les entreprises comprennent leur intérêt de s'associer à vous.

Enfin, n'hésitez pas à solliciter un parrainage collectif de l'ensemble des commerçants ou industriels de la ville auprès de leurs structures associatives.

## HEBERGEMENT

L'organisation du "Trophée des Lycées" ne se charge pas de votre hébergement.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de campings pouvant vous accueillir dans des bungalows (prévoyez de 180 à 250 € pour héberger 6 personnes pendant 3 nuits). Pensez à réserver suffisamment tôt.

| Nom                                | Adresse                             | Code Postal | Ville        | Téléphone      | Fax            |
|------------------------------------|-------------------------------------|-------------|--------------|----------------|----------------|
| Office de tourisme                 | Quai de Rohan                       | 56100       | Lorient      | 02.97.21.07.84 |                |
| Camping La Fontaine                | Impasse de Quehello Kerderff        | 56200       | Larmor Plage | 02.97.33.71.28 | 02.97.33.70.32 |
| Camping de la plage du Fort Bloque | Route du Fort Bloque                | 56520       | Guidel       | 02.97.05.95.46 | 02.97.32.86.97 |
| Camping Pen Palud                  | Impasse Pen Palud-Lomener           | 56270       | Ploemeur     | 02.97.82.94.56 | 02.97.82.93.86 |
| Camping Ty-Nenez                   | Nenez<br>Route de Lorient           | 56620       | Lorient      | 02.97.32.51.16 |                |
| Camping Entre Terre et Mer         | Route d'Arzano<br>Sapin en Gam      | 56260       | Larmor Plage | 02.97.32.56.56 | 02.97.80.19.74 |
| Camping Atlantys                   | Fort Bloque<br>Bd des Sables Blancs | 56270       | Ploemeur     | 02.97.05.99.81 | 02.97.05.95.78 |
| Camping Plein Air Vacancier        | 90 Bd de l'Anse du Stole            | 56270       | Ploemeur     | 02.97.82.94.55 | 02.97.82.88.04 |
| Camping La Pointe du Talud         | Chemin de Kerroch                   | 56270       | Ploemeur     | 02.97.82.91.90 | 02.97.82.74.57 |
| Camping de Pen Er Malo             | Route Côtière                       | 56520       | Guidel       | 02.97.05.99.86 | 02.97.05.97.65 |
| Auberge de Jeunesse du Ter         | 41 rue V.Schoelcher                 | 56100       | Lorient      | 02.97.37.11.65 | 02.97.87.95.49 |
| Centre Nautique de Kerguelen       | Anse de Kerguelen                   | 56260       | Larmor Plage | 02.97.33.65.62 |                |

# ATTENTION

## **Pièces à renvoyer avant le 31 mars 2010:**

- Feuille d'inscription,
- Engagement à suivre un entraînement,
- Demande de réservation de stand et de participation à la scène ouverte et projet d'installation et d'animation,
- Chèque d'inscription de 980 €,
- Chèque de caution de 250 € pour les stands,
- Chèque de caution de 150 € pour les aides à la flottabilité.

**→ Tout dossier incomplet sera retourné au lycée.**

## **Pièces à transmettre le jeudi 13 mars 2010:**

- Fiche d'équipage et attestation de qualification,
- Identification du bateau
- Dossier pédagogique "Trophée des Lycées"

**→ En l'absence de ces documents, le lycée ne pourra pas participer au Trophée des Lycées.**

# ATTENTION

**Ce dossier ne comporte pas  
de feuille d'inscription.**

**Pour la demander, suivez la  
procédure d'inscription sur le  
site web à l'adresse  
suivante :**

**<http://www.tropheedeslycees.org/index.php?page=inscription.php>**

## ENGAGEMENT A SUIVRE UN ENTRAINEMENT

Je soussigné(e), ..... ,  
proviseur du lycée ..... ,  
ville .....m'engage à ce que les élèves qui courront au  
"Trophée des Lycées 2010" participent auparavant à un entraînement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du " Trophée des Lycées ", des conditions générales d'accueil et de la feuille « Qualification », figurant dans le dossier d'inscription du "Trophée des Lycées 2010".

Je m'engage à les transmettre à l'entraîneur.

Date : ..... Signature :

Cachet du lycée

## DEMANDE DE RESERVATION DE STAND ET DE PARTICIPATION A LA SCENE OUVERTE

Quelle que soit votre décision de participer ou non au "Village", votre dossier sera considéré comme incomplet et vous sera retourné si vous ne renvoyez pas cette fiche.

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Coordonnées de la personne qui sera contactée par l'organisation du "Trophée des Lycées" :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... Fax : ..... E-Mail : .....

**Stand :**

- Je ne souhaite pas disposer de stand.
- Je souhaite disposer d'un stand et m'engage à assurer son animation. Je joins les éléments suivants :
  - Projet de présentation et d'animation du stand
  - Chèque de caution de 250 € (à l'ordre de UCPA – TDL).

**Animation scène ouverte :**

- Je souhaite proposer une ou plusieurs animations sur la scène ouverte. Je joins les éléments suivants :
  - Projet de présentation et d'animation de la scène ouverte

A ..... Date .....

Signature

# FICHE D'EQUIPAGE ET ATTESTATION DE QUALIFICATION

**Nom du lycée :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... Fax : ..... E-Mail : .....

Nom du bateau : ..... Nom du propriétaire du bateau : .....

N° de voile : ..... Nom compagnie d'assurance : .....

**Entraînement**

Nom et adresse de l'entraîneur ou de la structure d'entraînement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... Fax : ..... E-Mail : .....

| FONCTION                         | NOM | Prénom | Date de naissance | Classe | N° de Licence F.F.V.2010 |
|----------------------------------|-----|--------|-------------------|--------|--------------------------|
| Skipper                          |     |        |                   |        |                          |
| Equipier 1                       |     |        |                   |        |                          |
| Equipier 2                       |     |        |                   |        |                          |
| Equipier 3                       |     |        |                   |        |                          |
| Equipier 4<br>( Class 7.5, J/80) |     |        |                   |        |                          |
| Remplaçant 1                     |     |        |                   |        |                          |
| Remplaçant 2                     |     |        |                   |        |                          |
| Remplaçant 3                     |     |        |                   |        |                          |

Je soussigné ....., titulaire du BEES Voile, certifie que tous les élèves cités ci-dessus (remplaçants compris) se sont entraînés sérieusement et sont capables de participer au "Trophée des Lycées" :

Date : .....

Nom, signature, n°diplôme et cachet du BEES Voile

Je soussigné ....., Proviseur, certifie que le skipper, les équipiers et les remplaçants cités ci-dessus sont régulièrement inscrits dans des classes de secondes, premières et terminales de mon établissement.

Date : ..... Nom, signature et cachet de l'établissement

**A fournir lors de l'accueil du jeudi 13 mai 2010**

## IDENTIFICATION DU BATEAU

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Type de bateau :  First Class 7.5  J/80  Open 5.70

Nom du bateau : .....

N°immatriculation : .....

N°de voile : .....

### Propriétaire du bateau :

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

### Compagnie d'assurance :

Nom de la compagnie d'assurance : .....

N°de contrat : .....

**A fournir lors de l'accueil du jeudi 13 mai 2010**